

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, vendredi le 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

**Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2019-0092 :**

### NATURE ET EFFETS :

Permettre la construction d'une véranda à une distance d'au moins 8,60 mètres de la ligne arrière. Le règlement de zonage en vigueur prescrit que toute véranda doit être localisée à une distance d'au moins 10 mètres d'une ligne arrière.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 594, chemin des Trembles, lot 5 902 737

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.**

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,  
Ce 4<sup>e</sup> jour de septembre 2019



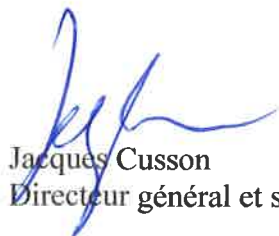
Jacques Cusson  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)**

Je, soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil Municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur notre site internet ([www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)) le 4<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019 entre 8 h 30 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,  
ce 4<sup>e</sup> jour de septembre 2019



Jacques Cusson  
Directeur général et secrétaire-trésorier